



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0373

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'organisation de la 1ère édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon, du 20 au 23 novembre 2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacques, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0373**

commission principale : développement économique

objet : **Attribution d'une subvention à la Chambre de métiers et de l'artisanat pour l'organisation de la 1ère édition de la Biennale européenne de l'artisanat à Lyon, du 20 au 23 novembre 2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'attractivité et des relations internationales - Service attractivité

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Plus de 3 millions d'actifs en France et une entreprise française sur 3 appartiennent au secteur de l'artisanat. Cette filière joue un rôle prépondérant dans l'économie française et est source de dynamisme et d'attractivité pour le territoire.

Présentes de façon relativement homogène sur l'ensemble du territoire, les entreprises artisanales forment un tissu dense d'activités au service de la population, des entreprises et de l'économie locale. Au-delà de cette vocation économique, l'artisanat représente également un enjeu essentiel en matière d'animation territoriale, de service à la population, de maintien du lien social, de formation professionnelle, de développement durable et plus globalement d'aménagement du territoire.

Dans le Rhône, on compte 29 000 entreprises artisanales réparties en 4 secteurs d'activité regroupant 250 métiers et 512 activités. Le secteur représente plus de 62 000 salariés, 4 600 apprentis formés par an et 3 500 créations d'entreprises par an. L'artisanat représente 15 % du produit intérieur brut (PIB) du Rhône.

Cette richesse artisanale est le fruit de l'histoire. Son développement est porté par le dynamisme et la mobilisation des acteurs privés et institutionnels.

La Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) du Rhône est implantée à Lyon et dispose de 3 antennes à Givors, Tarare et Villefranche sur Saône, couvrant ainsi l'ensemble du département.

La Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône est un établissement public original car géré par des chefs d'entreprises artisanales élus par leurs pairs. Elle est chargée de représenter auprès des pouvoirs publics les intérêts généraux de l'artisanat. Elle assure des missions de service public essentielles à la structuration de l'artisanat et au développement des entreprises.

Ses 2 missions principales au service du développement des entreprises artisanales du territoire sont :

- représenter les intérêts généraux de l'artisanat et être le porte-parole de ces entreprises auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les artisans de la création jusqu'à la transmission sur les différentes dimensions et problématiques qui se posent à l'artisanat.

En 2014, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, membre de la gouvernance économique "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise", organise la première édition de la Biennale européenne de l'Artisanat. Il s'agit d'une manifestation annuelle majeure qui vise à réunir les acteurs de la filière : artisans, porteurs de projets, apprentis, collectivités locales, etc.

a) - Objectifs

La 1ère Biennale européenne de l'artisanat sera organisée, à l'occasion des 80 ans de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, du 20 au 23 novembre 2014. Cet événement, placé sous le parrainage du Secrétariat d'État chargé du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire, se déroulera à la Cité internationale de Lyon.

L'objectif est de promouvoir l'ensemble des métiers de l'artisanat et de mettre en valeur l'excellence du savoir-faire français. Cet événement vise à la fois les professionnels et le grand public, notamment les jeunes afin de leur faire découvrir ces métiers porteurs d'avenir.

Le soutien de la Communauté urbaine de Lyon à la Biennale européenne de l'artisanat répond à un double enjeu :

- valoriser l'action des acteurs locaux de l'artisanat, qui représentent des leviers essentiels du développement économique de proximité. Dans un contexte de crise économique majeure, l'artisanat et le commerce de proximité sont apparus comme des vecteurs de développement, créateurs d'emplois et de richesse,

- s'inscrire dans le partenariat avec la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône, partenaire historique de la gouvernance "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise". La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise". Dans ce contexte, la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône est un partenaire privilégié pour son action en matière d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets et des créateurs, cédants et repreneurs d'entreprises artisanales et pour son implication dans le réseau L_VE.

b) - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel

La Biennale proposera 4 jours autour de 4 valeurs fortes : innovation, emploi, tradition et transmission des savoirs. Plus de 250 métiers et 510 activités seront présentés au public, répartis en 4 familles distinctes : alimentation, bâtiment, fabrication et services. Le programme proposera des ateliers, des démonstrations de métiers, plus de 50 conférences et des tables rondes sur des thèmes tels que le financement de l'activité, la transmission-reprise, l'export, l'innovation, etc.

35 000 visiteurs et plus d'une centaine d'artisans-exposants sont attendus. Trois soirées thématiques destinées à la profession seront organisées avec des remises de prix (Concours Meilleurs apprentis de France, etc.).

40 professionnels européens, issus des 4 régions moteurs de l'Europe (Rhône-Alpes, Bade Wurtemberg, Catalogne et Lombardie), seront invités à démontrer leur savoir-faire à l'occasion de la remise du Trophées européens de l'excellence.

c) - Budget prévisionnel (en €)

Le coût total de cette action a été évalué à 892 000 €.

Les recettes se répartissent entre différents partenaires de la manière suivante :

Recettes	Montant (en k€)	Dépenses	Montant (en k€)
vente de produits (Commercialisation/Exposants)	100 000	location Centre des Congrès	290 000
subvention d'exploitation - collectivités	135 000	honoraires fixes prestataires conseil	153 000
<i>Ville de Lyon</i>	<i>50 000</i>	frais stands, installation, communication	449 000
<i>Communauté urbaine de Lyon</i>	<i>25 000</i>		

<i>Conseil général du Rhône</i>	15 000		
<i>Conseil régional Rhône-Alpes</i>	25 000		
<i>État</i>	20 000		
partenariat privé (CIC, Groupama, EDF-ERDF, Apicil, etc.)	657 000		
Total	892 000	Total	892 000

La Communauté urbaine souhaite apporter son soutien à la première édition de la Biennale européenne de l'artisanat. Dans cette perspective, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 25 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône dans le cadre de l'organisation de la première édition de la Biennale européenne de l'artisanat, du 20 au 23 novembre 2014,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Chambre de métiers et de l'artisanat du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 65738 - fonction 90 - opération n° 0P02O2797.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.